
Registre des délibérations
Comité Syndical du 20 mars 2025

Le vingt mars deux mil vingt-cinq, vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. ALLAIN, Président.

Etaient présents : MM. ALLAIN, RAILLARD, SAINT-ELLIER, DELAUNAY, RIOULT, PILLAERT, LAUNAY, COISNON, Mmes TEROITIN et GESLIN

Etaient absents excusés : Mmes BORDERIE, MOREAU, MM. LANDAIS, RIGOUIN, ROULLAND

Était absente : Mme CONNEAU

M. RIOULT Pierre a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1- eau et assainissement :

- a) CFU 2024
- b) Affectation des résultats 2024
- c) Amortissements
- d) Budget primitif 2025
- e) Dégrèvements
- f) ANV

2- Eau : Déplacement et renouvellement du réseau d'eau potable-RD n°34 sur la commune de Lassay-les-Châteaux :

choix de l'entreprise

3- Vente de terrain à la SCI GUTENBERG

4- Questions diverses

EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE FINANCIER UNIQUE – APPROBATION

N°2025/01

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du syndicat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce compte financier unique remplace les anciens comptes de gestion et administratifs ;

Considérant que M. le Président n'a pas participé au débat, ni au vote de ce compte financier unique ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE : EAU

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		379 179,35		42 947,00		379 179,35
Opération de l'exercice	918 385,17	788 570,03	207 645,05	262 026,08	1 126 030,22	1 050 596,11
TOTAUX	918 385,17	1 167 749,38	207 645,05	304 973,08	1 126 030,22	1 429 775,46
Résultats de clôture		249 364,21		97 328,03		346 692,24
Restes à réaliser			23 500,00		23 500,00	0,00
TOTAUX CUMULES	918 385,17	249 364,21	23 500,00	97 328,03	23 500,00	346 692,24
RESULTATS DEFINITIFS		-669 020,96		73 828,03		323 192,24

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		110 885,86		302 230,94	0,00	413 116,80
Opération de l'exercice	426 149,52	476 978,16	657 019,35	471 646,45	1 083 168,87	948 624,61
TOTAUX	426 149,52	587 864,02	657 019,35	773 877,39	1 083 168,87	1 361 741,41
Résultats de clôture		161 714,50		116 858,04		278 572,54
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	426 149,52	587 864,02	657 019,35	773 877,39	1 083 168,87	1 361 741,41
RESULTATS DEFINITIFS		161 714,50		116 858,04		278 572,54

Vote : pour : 9 – contre : 0 – Abstention : 0

EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT N°2025/02

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le compte administratif 2024, approuvé en séance du 20 mars 2025 et les résultats de la section de fonctionnement de chaque budget,

Décide d'affecter suivant le tableau ci-après les résultats 2024 :

Budgets	Résultats 2024	Budgets primitifs 2025	
	Section de fonctionnement	Compte 1068 Section d'investissement	Compte 002 Section de fonctionnement
Eau	249 364,21	0,00	249 364,21
Assainissement	161 714,50	0,00	161 714,50

Vote : pour : 10 – contre : 0 – Abstention : 0

EAU ET ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENTS N°2025/05

Vu les dépenses 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de pratiquer les durées d'amortissement comme suit :

Eau :

- Aspirateur sans fil (compte 2155) 3 ans
- Matériel de relève (compte 2155) 5 ans
- Compteurs aquadis (compte 21561) 5 ans

Assainissement :

- néant

Vote : pour : 10 – contre : 0 – Abstention : 0

EAU ET ASSAINISSEMENT – BUDGETS PRIMITIFS 2025– APPROBATION N°2025/04

Vu le compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Vu le compte administratif 2024,

Vu la décision du Comité Syndical d'affecter les excédents de fonctionnement 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2025 au niveau du chapitre sans opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

APPROUVE les annexes insérées dans ces budgets définissant notamment le détail du chapitre 65 de ces budgets.

Les différents budgets sont équilibrés en dépenses et en recettes comme suit :

Budget eau :

- Section investissement : 639 101,60 €
- Section fonctionnement : 1 001 652,05 €

Budget assainissement :

- Section investissement : 643 773.41 €
- Section de fonctionnement : 643 003.24 €

Vote : pour : 10 – contre : 0 – Abstention : 0

EAU ET ASSAINISSEMENT : DEGREVEMENTS

N°2025/05

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des demandes de dégrèvement de :

- M. MORICE Roger domicilié au 6, La Beaumerie à CHEVAIGNE DU MAINE. Une fuite dans le sol (canalisation percée) a engendré 633 m3.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder des dégrèvements eau en application de la nouvelle loi et des dégrèvements assainissement suivants :

Nom	Dégrèvement eau	Dégrèvement assainissement
MORICE Roger	507	0

PRECISE que pour bénéficier du dégrèvement, les abonnés devront apporter la preuve que la fuite a été réparée par un professionnel ou par le Syndicat (facture de réparation).

Vote : pour : 10 – contre : 0 – Abstention : 0

EAU ET ASSAINISSEMENT : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

N°2025/06

Sur proposition du comptable du Trésor au SIAEPAC,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes de :

Abonné	Motifs	commune concernée	montant eau	Montant assainisst	total	article
ARNOULT Sébastien	surendettement	LASSAY LE S C.	576,78	535,80	1 112,58	6542
ARNOULT Sébastien	surendettement	LASSAY LE S C.	165,78	90,48	256,26	6542
SUTHERLAND Norman	NPAI	LASSAY LE S C.	50,50	0,00	50,50	6541
TERROITIN Michel	Décédé	CHEVAIGNE	407,20	0,00	407,20	6541
		Total	1200,26	626,28	1826,54	

Vote : pour 10 – contre 0 – Abstention 0

EAU : DEPLACEMENT ET RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE- RD N°34 SUR LA COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE

N°2025/07

Monsieur le Président informe qu'une consultation par publicité dans Ouest-France (Edition Mayenne) pour le déplacement et renouvellement du réseau d'eau potable – RD n°34 sur la commune de Lassay les Châteaux a été faite pour la partie entre la chapelle St Joseph et le Vieux Cerisier et la partie entre le chemin de la Blottière et la Chapelle St Joseph (base + PSE) ;

Sept entreprises ont répondu. Au vu du dépouillement des offres, selon les critères définis, l'offre la « mieux-disante » est l'offre de FLORO TP pour un montant total de 249 472.42 € HT dont 129 338.61 € HT pour la partie entre la chapelle St Joseph et le Vieux Cerisier et 120 133.81 € HT pour la partie entre le chemin de la Blottière et la Chapelle St Joseph (base + PSE).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et RETIENT l'entreprise FLORO TP pour un montant de 249 472.42 € HT pour le déplacement et renouvellement du réseau d'eau potable – RD n°34 sur la commune de Lassay les Châteaux.

AUTORISE le Président à signer le marché et tous documents afférents à cette décision.

Vote : pour 10 – contre 0 – Abstention 0

VENTE DE TERRAIN A LA SCI GUTENBERG

N°2025/08

Le Président expose :

La délibération 2024/10 dans laquelle le syndicat acceptait de vendre du terrain à NORMOUTILS INDUSTRIE Sas est erronée. En effet, c'est la SCI GUTENBERG qui souhaite construire un nouveau bâtiment et que pour cette raison elle demande au syndicat de lui céder environ 4 m² de terrain au niveau de la bâche 1000 (parcelle ZE 265).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de céder environ 4 m² de terrain au niveau de la bâche 1000 pour 1 euro,

DIT que tous les frais seront à la charge de la SCI GUTENBERG

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour 10 – contre 0 – Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES

N°2025/09

Personnel

M. SAINT-ELLIER demande si les nouveaux agents du SIAEPAC se sont bien intégrés. Oui, ils sont aujourd'hui autonomes. Le service reste qualitatif et nous essayons de répondre assez rapidement.

Transfert de la compétence eau et assainissement

M. RAILLARD fait un point sur la réunion à Mayenne Communauté concernant le transfert de la compétence eau et assainissement au 01/01/2026. La proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement a été adoptée le 3 mars 2025 par la commission des lois à l'assemblée nationale. L'étude diligentée par Mayenne Communauté dont le coût était de 150 000 € est arrêtée. Il faudra revoir les statuts de Mayenne Communauté, avant la fin de l'année, pour ôter la compétence eau et assainissement devenue optionnelle.

Le secrétaire de séance,

Pierre RIOULT

